

Heenan Blaikie

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

A V O C A T S

AVOCATS-CONSEILS

Le très honorable Pierre Elliott Trudeau, c.p., c.r.

L'honorable Donald J. Johnston, c.p., c.r. (1974-1996)

Pierre Marc Johnson, f.s.r.c.

André Bureau, O.C.

James W. Hemens, c.r.

Pierre C. Lemoine

PAR COURRIEL
SUIVI PAR LA POSTE

Montréal, le 29 mars 2001

LIGNE DIRECTE : (514) 846-2317

Guy Sarault

gsarault@heenan.ca

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : • Requête relative à la détermination du prix unitaire moyen du transport et à la modification des tarifs de transport d'électricité
• R-3401-98
• Notre référence : 018953-0006

Chère consoeur,

Pour faire suite aux deux (2) lettres adressées par la Régie à tous les participants en date des 20 mars et 27 mars 2001, nous désirons vous informer comme suit des intentions de la Coalition industrielle relativement au déroulement de l'audience qui doit débuter le 9 avril prochain dans le dossier mentionné en rubrique :

1. Matières visées par l'ordonnance provisoire de non-divulgence de la décision D-2001-49 :

Tel que mentionné dans notre correspondance antérieure, la Coalition industrielle appuie la demande d'Hydro-Québec à l'effet de ne pas divulguer les prévisions de la demande des clients grande entreprise pour les années 1998, 1999 et 2000 de même que les informations relatives aux ressources des producteurs privés dont les installations sont reliées au réseau de transport.

Notons que la Coalition industrielle fait ici allusion aux prévisions individuelles de chaque client grande entreprise et qu'elle ne s'objecte pas à ce que les prévisions globales applicables à une catégorie tarifaire donnée comme, par exemple, le tarif L, soient divulguées

QUÉBEC
TORONTO
VANCOUVER
OTTAWA
CALGARY

MONTRÉAL
1250, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 2500
Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. (514) 846 1212 Fax (514) 846 3427
www.heenanblaikie.com

SHERBROOKE
TROIS-RIVIÈRES
KELOWNA
BEVERLY HILLS*

*Bureaux affiliés : Heenan Blaikie, Beverly Hills, California

sans que l'on en précise la ventilation client par client. Il en va de même pour les informations relatives aux ressources des producteurs privés dont les installations sont reliées au réseau de transport.

2. Calendrier des audiences :

D'une manière générale, la Coalition industrielle entend participer à toutes les journées d'audience au cours desquelles la preuve d'Hydro-Québec sera présentée et ce, pour chacun des six (6) thèmes identifiés à l'Annexe 2 de votre lettre du 20 mars 2001, telle que complétée par l'Annexe 1 (questions à débattre) de la décision D-2000-102. De plus, la Coalition industrielle a l'intention de contre-interroger les témoins d'Hydro-Québec pour chacun des six (6) thèmes selon les prévisions de durée de contre-interrogatoire indiquées ci-après pour chacun des thèmes.

Pour ce qui est des autres intervenants, la Coalition industrielle ne prévoit pas, du moins pour l'instant, d'avoir à contre-interroger l'un quelconque d'entre-eux. Cependant, compte tenu de l'envergure et de la complexité de la preuve présentée par l'ensemble des intervenants, la Coalition industrielle tient à réserver son droit de contre-interroger certains intervenants sur des matières qui concernent directement la preuve qu'elle a présentée, auquel cas lesdits contre-interrogatoires ne devraient pas dépasser 15 minutes.

Les intentions plus précises de la Coalition industrielle à l'égard de chacun des thèmes sont les suivantes :

2.1 Thème #1 : contexte

2.1.1 Contre-interrogatoire d'Hydro-Québec : 30 minutes

2.1.2 Preuve de la Coalition industrielle : aucune

2.1.3 Contre-interrogatoire des intervenants : réserve. 15 minutes maximum.

2.2 Thème #2 : prévisions des besoins et investissements projetés :

2.2.1 Contre-interrogatoire d'Hydro-Québec : 30 minutes

2.2.2 Preuve de la Coalition industrielle : aucune

2.2.3 Contre-interrogatoire des intervenants : réserve. 15 minutes maximum.

2.3 Thème #3 : structure de capital et taux de rendement :

2.3.1 Contre-interrogatoire d'Hydro-Québec : 4 heures

- 2.3.2 Preuve de la Coalition industrielle : la preuve de la Coalition industrielle sera constituée d'un premier panel constitué de Monsieur Luc Boulanger (AQCIE), Monsieur Pierre Vézina (AIFQ) et de Monsieur Paul Jutras (AQPER). La durée prévue de la présentation de ce panel qui portera essentiellement sur le chapitre du mémoire de la Coalition (Coalition 1, doc. 1) sur la structure de capital et le taux de rendement ne devrait pas dépasser 30 minutes. Les disponibilités des témoins qui participeront à ce panel sont relatées dans la section 3 de la présente lettre consacrée à la disponibilité de l'ensemble des témoins de la Coalition industrielle.

Le second panel de témoins de la Coalition industrielle sur ce sujet sera composé du docteur Zak El-Ramly ainsi que des docteurs Laurence Booth & Michael Berkowitz qui présenteront conjointement leurs expertises produites comme pièces Coalition 4, doc. 1 (*Business Risk Analysis*) et Coalition 2, doc. 1 (*Rate of Return*), telles que complétées par les réponses écrites qui ont été produites en complément desdites expertises. La présentation conjointe de ces expertises ne devrait pas dépasser 2 heures. Quant aux disponibilités de nos témoins experts, nous vous référons à la section 3 ci-après de la présente lettre.

- 2.3.3 Nous ignorons si d'autres intervenants entendent présenter une preuve sur la question de la structure de capital et du taux de rendement. Dans l'affirmative, nous réservons nos droits de contre-interroger les témoins concernés, auquel cas ledit contre-interrogatoire ne devrait pas dépasser environ 15 minutes.

2.4 Thème #4 : Revenus requis, qualité du service et fermeture réglementaire des livres :

- 2.4.1 Contre-interrogatoire d'Hydro-Québec : 1 heure

- 2.4.2 Preuve de la Coalition industrielle : la preuve de la Coalition industrielle sera constituée de 2 panels de témoins. Le premier panel sera constitué de MM. Luc Boulanger (AQCIE), Pierre Vézina (AIFQ) et Paul Jutras (AQPER) et portera sur les sections du mémoire de la Coalition industrielle consacrées à l'évolution du coût de service et aux revenus additionnels requis, à la fermeture réglementaire des livres et à la qualité du service. La présentation de ce premier panel ne devrait pas excéder 45 minutes.

Le second panel sera composé de Monsieur André Mercier qui viendra présenter son expertise, pièce Coalition 3, doc. 1, portant sur la qualité du service. La présentation de Monsieur Mercier ne devrait pas excéder 30 minutes.

- 2.4.3 Contre-interrogatoire des intervenants : réserve. 15 minutes maximum.

2.5 Thème #5 : tarification du transport :

2.5.1 Contre-interrogatoire d'Hydro-Québec : 2 heures

2.5.2 Preuve de la Coalition industrielle : la preuve de la Coalition industrielle sera constituée de 2 panels de témoins. Le premier panel sera constitué de MM. Luc Boulanger (AQCIE), Pierre Vézina (AIFQ) et Paul Jutras (AQPER) qui présenteront les sections du mémoire consacrées aux conditions du service de transport point à point. Cette présentation ne devrait pas excéder 30 minutes. Le second panel sera essentiellement le docteur Zak El-Ramly qui présentera les passages de son expertise sur le *Rate Design* (pièce Coalition 5, doc. 1) pertinents à ce 5e thème. La présentation du docteur Zak El-Ramly ne devrait pas excéder 1 heure.

2.5.3 Contre-interrogatoire des autres intervenants : réserve. 15 minutes maximum.

2.6 Thème #6 : conditions d'accès au réseau de transport :

2.6.1 Contre-interrogatoire d'Hydro-Québec : 1 heure

2.6.2 Preuve de la Coalition industrielle : la preuve de la Coalition industrielle sur ce 6e thème sera constituée de 2 panels de témoins. Le premier panel sera constitué de MM. Luc Boulanger (AQCIE), Pierre Vézina (AIFQ) et Paul Jutras (AQPER) qui feront la présentation des passages du mémoire pertinents aux conditions d'accès au réseau de transport. Cette présentation ne devrait pas excéder 30 minutes.

Le second panel sera essentiellement le docteur Zak El-Ramly qui présentera ici les passages de son expertise sur le *Rate Design* (pièce Coalition 5, doc. 1) qui sont pertinents à ce 6e thème. Cette présentation ne devrait pas excéder 1 heure.

2.6.3 Contre-interrogatoire des autres intervenants : réserve. 15 minutes maximum.

3. Non disponibilité des témoins de la Coalition industrielle pendant la durée des audiences :

Comme demandé dans votre lettre du 20 mars 2001, voici les dates de **non disponibilité** de nos témoins pendant la période de quatre (4) semaines des audiences débutant le 9 avril de même pendant les semaines commençant le 14 mai et 22 mai 2001 :

- Monsieur Luc Boulanger : aucune contrainte
- Monsieur Pierre Vézina : toute la semaine du 9 au 13 avril 2001

- Monsieur Paul Jutras : toute la semaine du 23 au 27 avril 2001.
- Monsieur André Mercier : toute la semaine du 9 au 13 avril de même que toute la semaine du 16 au 20 avril 2001.
- Docteur Zak El-Ramly : 12 et 13 avril ainsi que le 2 mai 2001.
- Docteurs Booth & Berkowitz : les 10, 12, 17, 19, 23 et 30 avril et les 1^{er}, 2, 3, 17 et 18 mai 2001.

Nous osons espérer que la Régie parviendra à préparer un calendrier tenant compte des contraintes mentionnées ci-dessus pour nos témoins.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

HEENAN BLAIKIE

GS*dmd

Guy Sarault

- c.c.
- Hydro-Québec a/s Me Jean Morel
 - Intervenants
 - AQCIE a/s M. Luc Boulanger
 - AIFQ a/s M. Pierre Vézina
 - AQPER a/s M. Paul Jutras
 - Dr. Zak El-Ramly
 - CIAE a/s MM. Pierre Bolduc et André Mercier
 - Drs. Booth et Berkowitz